



## DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR  
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex  
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63  
03 E-mail : [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)  
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

# BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

## LES PRECONISATIONS FEDERALES EN TERMES D'ORGANISATION DES ACTIVITES.

Les dernières décisions gouvernementales autorisent de nouveau la pratique du football avec contact pour les enfants et les jeunes mineurs, en extérieur et un intérieur à compter du mercredi 19 mai.

Cette autorisation s'étendra aux adultes à partir du 4 juin en extérieur. Si ces dispositions n'imposent pas de limite du nombre d'équipes pouvant participer à des rencontres ou des rassemblements, il apparaît pourtant opportun d'envisager la reprise du football avec contact de façon progressives tant au sein du club que lors de rencontres interclubs.

Les tableaux qui suivent indiquent des préconisations qui permettront aux clubs de réguler leurs effectifs à l'entraînement. Ils proposent également, à titre conseil, une évolution croissante et raisonnables des formats de rencontre et du nombre d'équipes pouvant participer.

### PRATIQUE U6-U13

Date	Entraînements	Rencontres / Tournois
19/05/2021	20 joueurs / demi-terrain à 11 20 joueurs en Futsal	Rencontres intra-club : Foot à 3, 4, 5, 8 Rencontres interclubs : Maximum 2 équipes
02/06/2021	20 joueurs / demi-terrain à 11 20 joueurs en Futsal	Rencontres interclubs : Foot à 3, 4 ou 5 --> Maximum 6 équipes Foot à 8 --> Maximum 4 équipes
09/06/2021	20 joueurs / demi-terrain à 11 20 joueurs en Futsal	Rencontres interclubs : Foot à 3, 4 ou 5 --> Maximum 8 équipes Foot à 8 --> Maximum 6 équipes
16/06/2021	20 joueurs / demi-terrain à 11 20 joueurs en Futsal	Rencontres interclubs : Foot à 3, 4 ou 5 --> Maximum 12 équipes Foot à 8 --> Maximum 8 équipes
30/06/2021	Aucune limitation	Aucune limitation

### PRATIQUE U14-U19

Date	Entraînements	Rencontres / Tournois
19/05/2021	30 joueurs / terrain à 11 20 joueurs en Futsal	Rencontres intra-club : Foot à 8 et à 11 Rencontres interclubs : Maximum 2 équipes
02/06/2021	30 joueurs / terrain à 11 20 joueurs en Futsal	Rencontres interclubs : Maximum 4 équipes
09/06/2021	30 joueurs / terrain à 11 20 joueurs en Futsal	Rencontres interclubs : Maximum 6 équipes
16/06/2021	30 joueurs / terrain à 11 20 joueurs en Futsal	Rencontres interclubs : Maximum 8 équipes
30/06/2021	Aucune limitation	Aucune limitation

### PRATIQUE ADULTES - SÉNIORS

Date	Entraînements	Rencontres / Tournois
19/05/2021	30 joueurs / terrain à 11	Rencontres interdites
02/06/2021	30 joueurs / terrain à 11	Rencontres interdites
09/06/2021	30 joueurs / terrain à 11 20 joueurs en Futsal	Rencontres intra-club : Foot à 8, à 11 Rencontres interclubs : Maximum 2 équipes
16/06/2021	30 joueurs / terrain à 11 20 joueurs en Futsal	Rencontres interclubs : Maximum 8 équipes
30/06/2021	Aucune limitation	Aucune limitation

### LA GESTION DU PUBLIC ET DES ANIMATIONS

Action	Recommandations
Accueil du public (équipements de plein air)	19/05 : Jauge de 35% de la capacité du stade et plafond de 1 000 personnes 09/06 : Jauge de 65% de la capacité du stade et plafond de 5 000 personnes (utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes) 30/06 : Jauge de 100% de la capacité du stade et plafond défini par le Préfet (utilisation du pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes) Respect des mesures sanitaires (voir p6) Gestion des flux de personnes au sein des enceintes sportives Accueil du public uniquement en places assises (possibilité d'installer des chaises)
Gestion des buvettes et club-houses	Protocole HCR applicable : 19/05 : Consommation de nourriture et de boissons uniquement en extérieur en places assises, à raison de 6 personnes maximum par table, avec distanciation des tables 09/06 : Consommation de nourriture et de boissons en extérieur en places assises et en intérieur en places assises (50% de la capacité), à raison de 6 personnes maximum par table, avec distanciation des tables 30/06 : plus de restriction en termes de nombre de personnes par table, maintien de la distanciation des tables
Organisation de journées portes ouvertes	Respecter les préconisations FFF sur les normes de pratique d'entraînement Dissocier les catégories de pratiquants
Organisation de fêtes de club	Privilégier la 2 <sup>ème</sup> quinzaine de juin Respecter les préconisations FFF sur les normes de pratique d'entraînement Dissocier les catégories de pratiquants



## BULLETIN OFFICIEL NUMERO 36 DU 4

Juin 2021

## COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

### *Réunion Du Comité de Direction*

**Réunion du :** Jeudi 27 Mai 2021 par voie de VISIOCONFERENCE

**Membres Présents :** MM. SERRE - BENOIT – RIPPERT – STEFANINI - BOUVERAT - ALLIO – GHZAL - BEN ALI – GUIGUE – BERTHELOT - MMES MACARIO – GARCIA

**Excusés :** MM. FOURNIER – SARDO- ABOU KHALIL – MAKHECHOUCHE – MANIERE - MME RAOUX

**Assiste :** M. SALIH (Directeur Administratif)

#### **-FONCTIONNEMENT DU DISTRICT**

Le Comité de Direction prend acte avec regret de la démission de son président David FOURNIER pour raison de santé.

Un communiqué a été envoyé à l'ensemble des Présidents de clubs.

Conformément à l'article 15.1 de ses Statuts, il est procédé au scrutin secret d'un de ses membres qui sera chargé d'exercer provisoirement les fonctions de Présidentielles.

**M. Michel SERRE** est logiquement candidat puisqu'il a occupé les fonctions de Vice-Président Délégué depuis le début du mandat.

**M. Michel SERRE** est élu à l'unanimité des membres présents.

Lors de la prochaine assemblée générale d'été qui aura lieu au Gymnase du Stade Ulysse Fabre à VAISON LA ROMAINE, il sera procédé à son élection.

Un Appel à la candidature est d'ores et déjà lancé pour le remplacement de M. David FOURNIER au titre du Binôme (Art. 12.5.6 des statuts)

#### **-Décision relative aux conséquences de la « saison blanche » sur l'application de certaines dispositions**

Vu les Statuts et les Règlements Généraux de la F.F.F.,

Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football, Rappelle que lors de sa réunion du 24 mars 2021, il a décidé de prononcer l'arrêt définitif des compétitions de la saison 2020/2021 (à l'exception de certaines compétitions, expressément listées dans sa décision) et d'acter le fait qu'il n'y aurait donc ni accessions ni relégations pour la saison en cours, dans les championnats concernés par cette décision de « saison blanche »,

Rappelle qu'il avait indiqué que les différents impacts de cette décision, notamment au regard des questions qui peuvent se poser sur l'application de certaines dispositions des textes fédéraux, seraient abordés ultérieurement,

Précise que ce sujet a alors été discuté dans le cadre de groupes de travail au cours des dernières semaines, lesquels ont transmis au Comité Exécutif un certain nombre de propositions ou préconisations sur les différents thèmes qui avaient été identifiés,

Considérant en conséquence que le Comité Exécutif adopte les décisions suivantes, qui s'appliquent aux championnats arrêtés en 2020/2021,

#### **Compétitions**

##### **> 1. Composition des championnats**

La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 et 4 ci-dessous.

Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021.

##### **> 2. Vacances**

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-

dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

### ➤ 3. Retour à la structure initiale des championnats

En raison de l'application de la règle « toutes les montées / une seule descente » fixée la saison dernière par le Comité Exécutif (réunion du 16 avril 2020) pour les championnats de Ligues et Districts, la plupart des Ligues et des Districts avaient prévu de faire le nécessaire, à la fin de la saison 2020/2021, pour retrouver la structure initiale de leurs championnats en 2021/2022.

Cela devra finalement être mis en œuvre à la fin de la saison 2021/2022, après décision du Comité de Direction de l'instance concernée, en vue d'un retour à la structure initiale des championnats en 2022/2023.

Toutefois, si l'instance concernée constate une ou plusieurs vacances au sein d'un championnat et que le fait de ne pas combler cette ou ces vacances lui permet de retrouver la structure initiale de ce championnat dès le début de la saison 2021/2022, il appartient à son Comité de Direction de déroger aux règles en matière de vacance prévues dans ses textes, dans cette situation uniquement, afin de permettre un retour immédiat à la structure initiale.

### ➤ 4. Championnats générationnels

En ce qui concerne la composition des championnats générationnels pour la saison 2021/2022, compte-tenu de la grande diversité des situations dans l'ensemble des territoires, le Comité Exécutif laisse la liberté à chaque instance, via son Comité de Direction ou le cas échéant par son Assemblée Générale, de prendre la décision qui lui paraîtra la plus adaptée à sa situation, qui pourra notamment consister à permettre de faire un glissement générationnel en fonction de la pyramide des championnats et permettre de modifier, lorsque cela s'avère indispensable, le format de la compétition, voire, le cas échéant, les critères de sélection des équipes participant au championnat concerné.

Il est précisé que tous les championnats de jeunes qui ne sont pas générationnels restent bien entendu soumis à la règle définie au point 1 ci-avant, à savoir repartir en 2021/2022 avec la même composition des championnats qu'en 2020/2021.

#### \* Sur le glissement générationnel

En ce qui concerne la composition des championnats générationnels pour la saison 2021/2022, le principe du glissement générationnel est confirmé.

Fonctionnement pour la saison prochaine,

Pour faire suite aux réunions de secteur en visioconférence, le fonctionnement sera établi de la manière suivante :

#### *Sur le Championnat U14*

Le format réglementaire en deux phases est maintenu et adapté

Les engagements seront libres et un brassage sera effectué afin de répartir les niveaux D1 et D2

#### *Sur le Championnat U15*

Les équipes engagées dans le championnat U14 la saison 2020-2021 seront reversées en U15D1. Un brassage sera effectué afin de composer la poule de 12 clubs en U15D1

Les engagements seront libres en D2 et D3

#### *Sur le Championnat U16*

Ce championnat a été créé lors du début de la saison 2020-2021 afin de donner un champion pour évoluer lors de la saison suivante dans le championnat U17R

Compte tenu de la saison blanche, le glissement générationnel est confirmé

Par conséquent, les 12 équipes engagées dans le championnat U15D1 lors de la saison 2020-2021 sont reversées dans le championnat U16D1

Un sondage a été effectué auprès des clubs afin d'envisager la création d'un championnat U16D2

A ce jour, **8 clubs/47** sont prêts à engager une équipe dans ce championnat

#### *Sur le Championnat U17*

Les équipes engagées dans le championnat U16D1 la saison 2020-2021 seront reversées en U17D1.

#### *Sur le Championnat U19*

Les équipes engagées dans le championnat U17D1 la saison 2020-2021 seront reversées en U19D1.

Considérant que le championnat U19 est le seul qui est composé de 4 années d'âge (U20-U19-U18 et U17). De ce fait, certaines équipes déjà engagées dans ce championnat peuvent y participer une saison supplémentaire.

Par conséquent, seront conservés dans ce championnat U19D1, les 7 clubs qui n'avaient engagé aucune équipe dans le championnat U17D1, à savoir :

-ACA, AVIGNON OUEST FC, BOLLENE RCB, GORDES ESP, PERTUIS USR, CALAVON FC, AC LE PONTET VEDENE

### **Discipline**

Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs,

Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera, à compter de la saison 2021/2022, de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs.

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux ;

- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022).

### **Statut de l'Arbitrage**

Un principe directeur est adopté, celui de faire preuve de bienveillance vis-à-vis du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle, ou pour se mettre en règle lorsqu'il était en infraction.

#### **> 1. Situation d'infraction des clubs**

Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors il sera malgré tout considéré comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020/2021.

A l'inverse, lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020.

Chaque instance reste libre d'organiser des sessions de formation d'ici le 30 juin 2021, afin de permettre aux clubs de se mettre en règle pour la saison en cours.

#### **> 2. Modification de certaines dates**

Concernant le calendrier relatif au Statut de l'Arbitrage pour la saison 2021/2022, les trois dates suivantes sont modifiées :

- La date du premier examen de la situation des clubs est repoussée du 31 janvier au 31 mars 2022 ;
- La date limite de publication de la liste des clubs en infraction est repoussée du 28 février au 30 avril 2022 ;
- La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matchs effectués par les arbitres), est repoussée du 15 au 30 juin 2022.

### **Statut des éducateurs**

Le principe directeur adopté pour le Statut de l'Arbitrage vaut également pour le Statut des Educateurs :

il y a lieu de faire preuve de bienveillance vis-à-vis de l'entraîneur ou du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle ou se mettre en règle lorsqu'il était en infraction.

A ce titre, la Commission Fédérale comme la Commission Régionale du Statut des Educateurs pourra accorder des dérogations exceptionnelles en faveur des intéressés qui se sont inscrits à toute formation (diplômante ou professionnelle continue) qui n'a pu être menée à son terme du fait de la situation sanitaire. Par ailleurs, les sanctions prévues en cas de non-respect des dispositions relatives à la désignation de l'entraîneur, à l'effectivité de la fonction et à la présence sur le banc de touche (articles 13, 13bis et 14 du Statut des Educateurs) ne sont pas appliquées pour la saison 2020/2021.

### **Terrain / éclairage**

En matière de terrain et d'éclairage, là aussi le principe de bienveillance devra être appliqué :

si le club a entrepris les démarches pour être en règle au niveau du classement de son terrain et de son éclairage, alors il en sera tenu compte.

A ce titre notamment, si le club avait lancé ou tenté de lancer des travaux de mise en conformité de son installation mais que les travaux n'ont pu débuter ou aller à leur terme du fait de la situation sanitaire, alors une dérogation pourra lui être accordée par la Commission compétente.

### **Vie des clubs**

Comme cela avait déjà été acté la saison dernière (réunion du 3 avril 2020), les échéances à venir pour la saison en cours, règlementaires ou pratiques, relatives aux procédures d'affiliation, de changement de nom, de fusion, d'entente, de groupement ou encore de reprise d'activité sont décalées d'1 mois au minimum, voire davantage si l'instance compétente l'estime justifié et si cela reste possible au regard de l'établissement des calendriers 2021/2022.

### **Opposition à un changement de club**

Si un joueur a cherché à changer de club au titre de la saison 2020/2021 et a fait l'objet d'une opposition en raison d'une dette avérée envers son club, et si cette opposition n'a pas été levée par une décision de l'instance compétente, faute de paiement du joueur, ce dernier ne signant finalement aucune licence pour la saison en cours, dans ce cas alors il ne pourra obtenir une licence en 2021/2022 qu'à la condition d'avoir régularisé sa situation vis-à-vis du club qu'il avait cherché à quitter en 2020/2021.

### **-NOMINATION COMMISSION**

Le Comité de Direction nomme la Commission suivante à compter de ce jour :

#### **COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES**

- Maurice MOUHET
- Lina GONDRAN
- Claire BLANC
- Philippe PASCAL
- Valentin DANCHIN

### **-INFORMATIONS LIGUE MEDITERRANEE**

#### **Campagne des licences 2021/2022**

Le Comité de Direction prend connaissance des statistiques relatives au pourcentage de demandes dématérialisées des licences pour la saison 2020/2021 et constate une évolution très positive par rapport à la saison précédente (42 % de demandes dématérialisées en 2020-2021 contre 24 % en 2019-2020).

Le Comité de Direction décide de rendre obligatoire, à partir de la saison 2022/2023, l'utilisation de la dématérialisation pour les demandes de licences renouvellements.

Le plan d'accompagnement des clubs à la dématérialisation (sensibilisation et formation) sera renforcé.

# ACTIVITÉS SPORTIVES

## COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### *Réunion du Jeudi 27 Mai 2021*

**Présents :** MM. GARCIA (Président) DANY, POLI ABEILLE, Mme NICOLAS.

**Excusés :** M. ABEILLE

**Liste des équipes qualifiées pour former la Division 1 dans chacune des catégories :**

### U14 :

**Engagements libres.**

Le championnat se fera sous forme de brassage, en 2 phases, afin de déterminer un groupe D1 et un groupe D2

### U15 :

Sont qualifiées les équipes U14 en compétition à l'arrêt du championnat 2020/2021, à savoir :

APT JS, AVIGNON AC, AVIGNON CFC, CALAVON, CHATEAURENARD FA, COURTHEZON SC, DENTELLES FC, LE PONTET GRAND AVIGNON US, ORANGE FC, MONTEUX O, MONTFAVET SC, PROVENCE RC, SAINT DIDIER-PERNES ESP, SORGUES ESP, TARASCON FC, TOUR D'AIGUES US et VILLENEUVE FC.

Le championnat se fera en **2 phases** : 1 phase 1 de brassage des équipes pour former un groupe D1 de 12 équipes avec descente en D2 des équipes les moins bien classées. Une phase 2 de championnat aura lieu avec des matchs « aller » uniquement.

### U16 :

**Championnat sous forme traditionnel.**

Sont qualifiées les 12 équipes U15D1 de la saison 2020/2021, soit :

AVIGNON AC, AVIGNON CFC, AVIGNON OUEST FC, COURTHEZON SC, DENTELLES FC, MONTEUX O, SAINT DIDIER ESP, SAINT REMY FC, SORGUES ESP, SUD LUBERON ES, TOUR D'AIGUES US et VILLENEUVE FC.

### U17 :

**Championnat sous forme traditionnel.**

Sont qualifiées les 12 équipes U16D1 de la saison 2020/2021, soit :

AVIGNON CFC, CAMARET AS, CARPENTRAAS FC, CHATEAURENARD FA, DENTELLES FC, JONQUIERES FC, LE PONTET GRAND AVIGNON US, LE PONTET VEDENE AC, NYONS FC, SAINT DIDIER PERNES ESP, TARASCON FC et VILLENEUVE FC.

### U19 :

La commission jeunes propose un championnat organisé en **2 phases**.

Une phase 1 de brassage des équipes afin de déterminer 1 Poule D1 de 12 équipes, avec rétrogradation en D2 des moins bien classées en fin de phase 1.

Un 2<sup>ème</sup> phase de championnat aura lieu avec des matchs « aller » uniquement.

Sont qualifiées:

- Les 12 équipes issues du championnat U17D1 (2020/2021) :  
CAVAILLON ARC, COURTHEZON SC, DENTELLES FC, ISLE BC, LES ANGLES EMAF, LE PONTET GRAND AVIGNON US, MAILLANE SDE, MONTFAVET SC, SAINT DIDIER PERNES ESP, SUD LUBERON ES, TOUR D'AIGUES US et VILLENEUVE FC.

- Les 7 équipes issues du championnat U19D1 (2020/2021) qui n'avaient pas de U17D1 :  
AVIGNON AC, AVIGNON OUEST FC, BOLLENE RCB, CALAVON FC, GORDES ESP, LE PONTET VEDENE AC et PERTUIS USR.

Peuvent s'ajouter des équipes issues des championnats régionaux U17, U18 qui ne renouvelleraient pas leur engagement en niveaux régional.

## COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

## ORGANISATION DES PLATEAUX U12F

**14H00** : Accueil des équipes

**14H30** : Début des rencontres

2 Poules de 3 équipes, Temps de jeu 4X15MN.

Si des équipes sont absentes, pour une meilleure organisation merci de prévenir le club qui reçoit le plateau.

Le temps de jeu ne doit pas dépasser 60mn au total

NOMBRE EQUIPE	TEMPS DE JEU	NBR DE MATCHES
6	4X15MN	2
4	6X10MN	3
3	4X15MN	2
2	4X15MN	1

### PLATEAUX U12F

DATES	CLUB ACCUEIL	EQUIPES
12/06/2021	CHEVAL BLANC FC	AC AVIGNON
		ST REMY FC
		TOUR D'AIGUES US
		APT JS
		AC LE PONTET VEDENE LE PONTET
12/06/2021	COURTHEZON SC	CARPENTRAS FC
		FC MONTEUX
		RC BOLLENE
		COMTAT VENAISIN JS
		VENTOUX SUD FC
19/06/2021	ST REMY FC	AC AVIGNON
		TOUR D'AIGUES US
		APT JS
		CHEVAL BLANC FC
		AC VEDENE LE PONTET
19/06/2021	MONTEUX FC	CARPENTRAS FC
		RC BOLLENE
		COMTAT VENAISIN JS
		VENTOUX SUD FC
		COURTHEZON SC
26/06/2021	AC VEDENE LE PONTET	AC AVIGNON
		ST REMY FC
		TOUR D'AIGUES US
		APT JS
		CHEVAL BLANC FC
26/06/2021	CARPENTRAS FC	FC MONTEUX
		RC BOLLENE
		COMTAT VENAISIN JS
		VENTOUX SUD FC
		COURTHEZON SC

## COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### *Réunion du Jeudi 27 Mai 2021*

**Présents** : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. THIABAUD, VOULET, COMBE, ZANDOMENEGHI, BEN SALAH (CTDAP), JAGER (CDT), Mme BERNARD (CDT). **Excusés** : MM. ZEDGUENIDZE, PLUOT, CHRETIEN.

### MISE EN PLACE DE PLATEAUX sur les Samedis 12 Juin, 19 Juin et 26 Juin 2021

#### RAPPEL REGLEMENT :

L'envoi des feuilles de matches en incombe au club recevant, les feuilles originales doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **8 jours ouvrables** à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail ne seront pas traités.**

Les feuilles de matches doivent comporter : Nom, Prénom, n° de licence des joueurs, joueuses et des éducateurs, dirigeants, N° de match ou de Poule, résultat.

**Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).**

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District : [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

**Suite aux retours des clubs, 1 seule équipe est engagée sur chaque catégorie pour certains clubs, si vous souhaitez engager 1 équipe supplémentaire, merci de nous faire parvenir un mail en précisant l'ajout de l'équipe dans la catégorie concernée.**

## CATÉGORIE U12-U13

DÉBUT DES MATCHS 14H00

Le 12 JUIN 2021 :

### Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
MAILLANE SDE	GRAVESON ENT

### Poule B

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
LES MINOTS DU VASIO	MALAUCENE RG 1
	CAMARET AS

### Poule C

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
BONNIEUX FC	ST REMY FC
	MALAUCENE RG 2

Le 19 JUIN 2021 :

### Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
PERTUIS USR 1	ORANGE FC 1

### Poule B

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
ORANGE FC 2	PERTUIS USR 2
	BOLLENE RC
	CAMARET AS

### Poule C

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
ST REMY FC	GADAGNE SPC

Le 26 JUIN 2021 :

### Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
GADAGNE SPC	ST REMY FC

**Poule B**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
MALAUCENE RG 1	BOLLENE RC
	MALAUCENE RG 2

**Rappel :**

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles originales doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre.

**Les envois par mail sont AUTORISÉS durant la "Période de Confinement". Merci de les envoyer en format PDF.**

\*\*\*\*\*

**CATÉGORIE U10-U11**

DÉBUT DES MATCHS 14H00

**Le 12 JUIN 2021 :****Poule A**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
VISAN JS	CAMARET AS
	SARRIANS

**Poule B**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
GORDES ESP	CUCURON ETS
	PAYS D'APT
	GADAGNE SPC

**Le 19 JUIN 2021 :****Poule A**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
PERTUIS USR 1	LA TOUR D'AIGUES US
	CUCURON ETS
	PERTUIS USR 2

**Poule B**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
ST DIDIER-PERNES 1	CAMARET AS
	SAHUNE AS
	ST DIDIER-PERNES 2

**Poule C**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
MAILLANE SDE	ST ETIENNE DU GRES JS
	GADAGNE SPC

**Le 26 JUIN 2021 :****Poule A**



<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
ST ETIENNE DU GRES JS	GADAGNE SPC

**Poule B**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
BOLLENE RC	VALREAS US
	CAMARET AS

**Poule C**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
PERTUIS USR	LA TOUR D'AIGUES US
	CUCURON ETS

**Rappel :**

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles originales doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS durant la "Période de Confinement"**. **Merci de les envoyer en format PDF.**

\*\*\*\*\*

**CATÉGORIE U8-U9**

**DÉBUT DES PLATEAUX 10H30**

**Le 12 JUIN 2021 :**

**Poule A**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
NOVES O	EYGALIÈRES US
	ST JEAN DU GRES FONTV ETS
	AUREILLE FC 1
	AUREILLE FC 2
	ST ETIENNE DU GRES JS
	GADAGNE SPC

**Poule B**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
NYONS FC	VALREAS US
	MORNAS-MONDRAGON
	SAHUNE AS
	GRES D'ORANGE US
	ETOILE D'AUBUNE
	ETOILE D'AUBUNE

**Poule C**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
MORIERES ACS	VEDENE-LE PONTET AC
	CAMARET AS
	SARRIANS 1

	CUCURON ETS
	SARRIANS 2

Le 19 JUIN 2021 :

**Poule A**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
CHATEAURENARD FA	GRAVESON ENT
	VILLENEUVE FC
	GADAGNE SPC
	VEDENE-LE PONTET AC
	ST ETIENNE DU GRES JS

**Poule B**

**14H00**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
ORANGE FC	BOLLENE RC
	COURTHEZON SPC
	CAMARET AS
	CARPENTRAS FC
	ST DIDIER-PERNES

**Poule C**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
PERTUIS USR	VILLELAURE STOC
	CUCURON ETS

Le 26 JUIN 2021 :

**Poule A**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
ST ANDIOL O	BARBENTANE O
	ST ETIENNE DU GRES JS
	GADAGNE SPC

**Poule B**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
DENTELLES FC	CADEROUSSE US
	MALAUCENE

**Poule C**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
BC ISLE	LA TOUR D'AIGUES US
	CUCURON ETS
	PERTUIS USR 1
	PERTUIS USR 2
	PERTUIS USR 3



Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles originales doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre.

**Les envois par mail sont AUTORISÉS durant la "Période de Confinement". Merci de les envoyer en format PDF.**

\*\*\*\*\*

**CATÉGORIE U6-U7**

**DÉBUT DES PLATEAUX 10H30**

Le 12 JUIN 2021 :

**Poule A**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
MAILLANE SDE	ST JEAN DU GRES FONTV ETS
	GADAGNE SPC
	CAUMONT FC

**Poule B**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
SARRIANS	MALAUCENE 1
	MALAUCENE 2
	CAMARET AS
	VEDENE-LE PONTET AC

Le 19 JUIN 2021 :

**Poule A**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
BARBENTANE O	ST ETIENNE DU GRES JS
	VILLENEUVE FC
	ST ETIENNE DU GRES JS

**Poule B**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
ORANGE FC	BEDARRIDES AS
	CAMARET AS
	ST DIDIER-PERNES

Le 26 JUIN 2021 :

**Poule A**

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
GRAVESON ENT	LA TOUR D'AIGUES
	ST ETIENNE DU GRES JS
	GADAGNE SPC
	ST REMY FC 1
	ST REMY FC 2
	ST REMY FC 3

## Poule B

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
CAROMB SPC	RC PROVENCE
	MALAUCENE 1
	MALAUCENE 2
	LAPALUD

### Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles originales doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre.

**Les envois par mail sont AUTORISÉS durant la "Période de Confinement". Merci de les envoyer en format PDF.**

## **COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.  
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### ***Réunion du Jeudi 03 Juin 2021***

**Présents :** Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. THIABAUD, MM. VOULET, MM. COMBE, MM. ZANDOMENEGHI.

**Assistent :** Mme BERNARD (CT), MM. BENSALAH (CTD DAP), MM. JAGER (CTD PPF)

**Excusés :** MM. ZEDGUENIDZE, MM. PLUOT, MM. CHRETIEN.

**MISE EN PLACE DE PLATEAUX sur les Samedis 12 Juin, 19, Juin, 26 Juin 2021**

### **RAPPEL REGLEMENT :**

L'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles originales doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **8 jours ouvrables** à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail ne seront pas traités.**

Les feuilles de matches doivent comporter : Nom, Prénom, n° de licence des joueurs, joueuses et des éducateurs, dirigeants, N° de match ou de Poule, résultat.

**Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).**

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

**Suite aux retours des clubs, 1 seule équipe est engagée sur chaque catégorie pour certains clubs, si vous souhaitez engager 1 équipe supplémentaire, merci de nous faire parvenir un mail en précisant l'ajout de l'équipe dans la catégorie concernée.**

## **CATÉGORIE U12-U13**

**La date butoir pour les engagements est le mardi qui précède le week-end de la pratique, toute demande après la date ne sera pas prise en compte.**

DÉBUT DES MATCHS 14H00

### **Le 12 JUIN 2021:**

#### Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
MAILLANE SDE	GRAVESON ENT

	ST ETIENNE DU GRES
--	--------------------

Poule B

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
LES MINOTS DU VASIO	LES MINOTS DU VASIO 2
	SARRIANS
	MALAUCENE RG 1
	CAMARET AS

Poule C

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
BONNIEUX FC	ST REMY FC
	MALAUCENE RG 2

**Le 19 JUIN 2021:**

Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
PERTUIS USR 1	ORANGE FC 1

Poule B

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
ORANGE FC 2	PERTUIS USR 2
	BOLLENE RC
	CAMARET AS

Poule C

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
ST REMY FC	ST ETIENNE DU GRES

**Le 26 JUIN 2021:**

Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
GADAGNE SC	ST REMY FC
	GORDES ESP

Poule B

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
MALAUCENE RG 1	BOLLENE RC
	MALAUCENE RG 2
	LES MINOTS DU VASIO 1



Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles originales doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS** durant la "Période de Confinement". **Merci de les envoyer en format PDF.**

\*\*\*\*\*

**CATÉGORIE U10-U11**

**La date butoir pour les engagements est le mardi qui précède le week-end de la pratique, toute demande après la date ne sera pas prise en compte.**

DÉBUT DES MATCHS 14H00

**Le 12 JUIN 2021:**Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
VISAN JS	CAMARET AS 1
	CAMARET AS 2
	SARRIANS

Poule B

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
GORDES ESP	CUCURON ETS
	PAYS D'APT
	GADAGNE SPC

**Le 19 JUIN 2021:**Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
PERTUIS USR 1	LA TOUR D'AIGUES US
	CUCURON ETS
	PERTUIS USR 2

Poule B

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
ST DIDIER-PERNES 1	CAMARET AS
	SAHUNE AS
	ST DIDIER-PERNES 2
	LES MINOTS DU VASIO

Poule C

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
----------------------	-----------------------



MAILLANE SDE	ST ETIENNE DU GRES JS
	ST DIDIER-PERNES
	MOLLEGES

**Le 26 JUIN 2021:**

Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
ST ETIENNE DU GRES JS	MOLLEGES

Poule B

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
BOLLENE RC	VALREAS US
	CAMARET AS

Poule C

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
PERTUIS USR	LA TOUR D'AIGUES US
	CUCURON ETS

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles originales doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS durant la "Période de Confinement"**. **Merci de les envoyer en format PDF.**

\*\*\*\*\*

## CATÉGORIE U8-U9

**La date butoir pour les engagements est le mardi qui précède le week-end de la pratique, toute demande après la date ne sera pas prise en compte.**

DÉBUT DES PLATEAUX 10H30

**Le 12 JUIN 2021:**

Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
NOVES O	EYGALIÈRES US
	ST JEAN DU GRES FONTV ETS
	AUREILLE FC 1
	AUREILLE FC 2
	ST ETIENNE DU GRES JS
	ARC CAVAILLON 1



	ARC CAVAILLON 2
--	-----------------

Poule B

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
NYONS FC	VALREAS US
	MORNAS-MONDRAGON
	SAHUNE AS
	ETOILE D'AUBUNE
	ETOILE D'AUBUNE
	CAMARET

Poule C

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
MORIERES ACS	VEDENE-LE PONTET AC
	CAMARET AS
	SARRIANS 1
	SARRIANS 2
	CUCURON ETS
	ORANGE FC 1
	ORANGE FC 2

**Le 19 JUIN 2021:**

Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
CHATEAURENARD FA	GRAVESON ENT
	VILLENEUVE FC
	ST ETIENNE DU GRES JS
	VEDENE-LE PONTET AC
	CAVAILLON ARC 1
	CAVAILLON ARC 2
	SC GADAGNE
	SDE MAILLANE

Poule B      14H00

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
ORANGE FC	BOLLENE RC

	COURTHEZON SPC
	CAMARET AS
	CARPENTRAS FC
	ST DIDIER-PERNES
	<b>CAMARET</b>

Poule C

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
PERTUIS USR	VILLELAURE
	CUCURON ETS

**Le 26 JUIN 2021:**

Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
ST ANDIOL O	ST ETIENNE DU GRES JS
	GADAGNE SC
	<b>CAVAILLON ARC 1</b>
	<b>CAVAILLON ARC 2</b>

Poule B

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
DENTELLES FC	CADEROUSSE US
	MALAUCENE
	<b>ORANGE FC 1</b>
	<b>ORANGE FC 2</b>

Poule C

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
BC ISLE	LA TOUR D'AIGUES US
	CUCURON ETS
	PERTUIS USR 1
	PERTUIS USR 2
	PERTUIS USR 3
	<b>PAYS D'APT FOOTBALL</b>

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles originales doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS durant la "Période de Confinement"**. **Merci de les envoyer en format PDF.**



\*\*\*\*\*

## CATÉGORIE U6-U7

**La date butoir pour les engagements est le mardi qui précède le week-end de la pratique, toute demande après la date ne sera pas prise en compte.**

### Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles originales doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS** durant la "Période de Confinement". **Merci de les envoyer en format PDF.**

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvauclose.fff.fr](mailto:secretariat@grandvauclose.fff.fr)

### DÉBUT DES PLATEAUX 10H30

**Le 12 JUIN 2021:**

#### Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
MAILLANE SDE	ST JEAN DU GRES FONTV
	GADAGNE SC
	CAUMONT FC
	CARPENTRAS FC 1
	CARPENTRAS FC 2

#### Poule B

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
SARRIANS	MALAUCENE 1
	MALAUCENE 2
	VEDENE-LE PONTET AC
	CARPENTRAS FC 3
	CARPENTRAS FC 4

**Le 19 JUIN 2021:**

#### Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
ORANGE FC	BEDARRIDES
	ST DIDIER-PERNES
	ST ETIENNE DU GRES JS 1
	ST ETIENNE DU GRES JS 2
	VEDENE-LE PONTET AC

	VILLENEUVE FC
	LES MINOTS DU VASIO

**Le 26 JUIN 2021:**

Poule A

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUBS VISITEURS</u>
GRAVESON ENT	LA TOUR D'AIGUES
	ST ETIENNE DU GRES JS
	GADAGNE SC
	ST REMY FC 1
	ST REMY FC 2
	ST REMY FC 3

Poule B

<u>CLUB RECEVANT</u>	<u>CLUB VISITEURS</u>
CAROMB SPC	RC PROVENCE
	MALAUCENE 1
	MALAUCENE 2
	LAPALUD

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles originales doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS durant la "Période de Confinement"**. **Merci de les envoyer en format PDF.**

## **COMMISSION DES TERRAINS**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### ***Réunion du Jeudi 27 Mai 2021***

**Présents :** MM. Alain BERTHELOT (Président), Jean LECHELLIER, José LOPEZ, Jean-Luc BOUVERAT, Etienne RIPPERT, Jean-Paul LASSAGNE, Bernard CAZEAUX,

**Excusés :** MM. STORCK Benjamin, Michel CORBIERE

\*\*\*\*\*

### **Mairie**

Réunion avec la municipalité d'Avignon, Mme NAUS et M. OLIVIER du Service des Sports, pour recenser l'ensemble des stades et des éclairages à contrôler en 2021.

\*\*\*\*\*

### **Conseil Départemental**

Réunion avec M. BOREL Franck, directeur du Service des Sports, pour évoquer la possibilité d'organiser des rencontres de Futsal sur le district Grand Vaucluse.

La CDTIS va répertorier les installations pouvant recevoir ce type de compétition.

\*\*\*\*\*

*Président*  
*Alain BERTHELOT*

*Secrétaire de séance*  
*Jean-Paul LASSAGNE*